

Commission de la Recherche du Conseil Académique
Séance du jeudi 16 juillet 2026

Délibération n°2026-CR-003

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts en vigueur de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-002 portant délégation de signature au Vice-Président Recherche ;

Vu l'arrêté n°2026-AG-014 portant composition de la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu la délibération n°2026-CR-002 portant création d'une commission *ad hoc* provisoire chargée de la gestion des fonds destinés à la recherche sous la direction du Vice-Président Recherche ;

Considérant que les 24 membres en exercice de la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ont été valablement convoqués en vue de décider de la répartition des reliquats des moyens destinés à la recherche, tels qu'alloués par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2026, sur la base d'une proposition formulée par la commission *ad hoc* provisoire qui s'est tenue le 26 juin 2026 ;

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	25	Membres présents	13
Membres en exercice	24	Membres représentés	2
Majorité absolue	8	Membres votants	15

Le quorum est réuni, quinze membres étant présents ou représentés.

Point n°2 de l'ordre du jour : Répartition des reliquats des moyens destinés à la recherche, tels qu'alloués par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2026, sur la base d'un état des lieux en date du 26 juin 2026.

Après en avoir délibéré, la Commission de la Recherche adopte à l'unanimité la répartition des reliquats des moyens destinés à la recherche tels qu'alloués par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2026.

Votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstention	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---	---------------	---

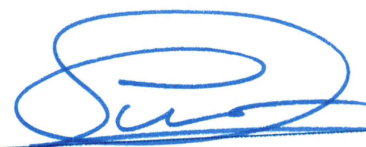
Délibération adoptée à l'unanimité.

Documents en annexe au présent extrait

- Proposition de répartition des reliquats du budget de la recherche pour l'exercice 2026

Fait à Dembéné, le 17 juillet 2026.

Le Président de l'Université de Mayotte
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président Recherche




République Française

UM UNIVERSITÉ DE MAYOTTE

Elliott SUCRÉ
Vice-président Recherche

Elliott SUCRÉ

PROPOSITION DE RÉPARTITION DES RELIQUATS DE L'ENVELOPPE DES MOYENS DESTINÉS A LA RECHERCHE POUR L'EXERCICE 2026

Budget total 2026 affecté à la recherche : 361 894,00 €

Vous trouverez ci-dessous un état des lieux, en date du 26 juin 2026, des enveloppes des moyens destinés à la recherche pour l'exercice 2026 :

OBJET	BUDGET INITIAL TOTAL EXERCICE 2026	CRÉDITS CONSOMMÉS AU 26/06/2026	PRÉVISION DE CONSOMMATION JUSQU'À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2026	RELIQUAT ESTIMÉ AU 26/06/2026
Plateformes	98 610 €	43 144.78 €	60 000 €	- 4 534.78 €
Ticket chercheur	156 420 €	75 750.28 €	31 250 €	49 419.72 €
Guichet publications	20 000 €	7 294.46 €	12 600 €	105.54 €
Guichet mobilité (jeunes chercheurs)	24 864 €	5 554.27 €	8240 €	11 069.73 €
Stagiaires	12 000 €	10 253.94 €	0	1 746.06 €
Manifestations LIRSEM	20 000 €	7 654.36 €	800 €	11 554.64 €
Appel à Projets avril 2026	30 000 €	5 663 99 €	16 768 €	7 568.01 €
TOTAL	321 894.00 €			76 928.92 €

Proposition de répartition des reliquats de l'enveloppe des moyens destinées à la recherche pour l'exercice 2026 au 26/06/2026 :

La présente proposition est issue des travaux de la commission ad hoc réunie en date du 26 juin 2026.

- Prise en charge des déplacements des premiers stages 2027 par anticipation: 6 000 €
- Investissements équipements Technopole : 40 000 €
- Participation au colloque « Philosophie et laïcité », sous réserve de l'obtention des cofinancements (anticipation exercice 2027) : 10 000 €
- Lancement d'un nouvel appel à projets interne (AAP) avant la fermeture de l'exercice : 20 928,92 €

Il est proposé que tout reliquat issu de ces enveloppes soit affecté en priorité au financement des missions dont la demande pourrait intervenir dans les prochaines semaines, puis, pour le solde éventuel, aux investissements de la Technopole. Un état des lieux de l'exécution de ces crédits sera réalisé avant le 30 septembre 2026.